

l'Organisme à taille humaine pour certifier vos engagements en Agriculture Biologique

RÉGLEMENTATION  
ÉVOLUTIONS  
ET PROCÉDURES

CERTIPAQ BIO ET VOUS  
LES RÉSULTATS DE  
L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

DÉVELOPPEMENT ET  
COMMUNICATION  
SALONS ET VIDÉOS...

## ÉDITO

# NOUVELLE ORGANISATION, NUMÉRIQUE, DÉVELOPPEMENT



par **Loïk Gallois**  
Directeur Général  
de Certipaq Bio

C'est avec une certaine fierté que j'ouvre ce nouveau bulletin d'information de CERTIPAQ BIO à l'orée de 2019. Il est, pour moi, l'occasion de souligner le chemin parcouru en 2018 et d'évoquer les nouvelles perspectives à venir en 2019.

L'implication et la présence de CERTIPAQ BIO se renforcent de jour en jour. C'est ainsi que pour la 4ème année consécutive nous enregistrons une forte croissance (25 %) du nombre d'opérateurs faisant confiance à CERTIPAQ BIO pour la certification de leur engagement en AB.

2018 corrobore cette tendance enregistrée en 2015, 2016, 2017 et certainement en 2019.

Pour parvenir à de tels résultats CERTIPAQ BIO a dû et su adapter sa structure et son organisation.

Ainsi l'officialisation du poste d'un directeur général délégué (Gael Du Chelas) a étoffé l'équipe de direction pour faire face à nos nombreuses décisions à prendre. Un point fort de la réorganisation fonctionnelle de notre équipe de certification est la mise en place d'un interlocuteur unique (chargé de certification) face à chaque opérateur. Le suivi de chaque dossier est donc personnalisé.

Afin de maintenir cette proximité, un nouveau chargé de certification est venu compléter l'équipe en ce

début 2019. De même l'équipe de développement s'est renforcé pour répondre à toutes nouvelles demandes et ainsi apporter les réponses aux interrogations des nouveaux engagés.

Notre développement facilite le quadrillage de la France, en réduisant la zone de chaque contrôleur. Ce qui est un plus indéniable tant pour



### L'implication et la présence de CERTIPAQ BIO se renforcent de jour en jour...

nos agents que les professionnels du bio. Bien évidemment l'intégration de nouveaux collaborateurs contrôleurs se fait avec une politique de formation qui a toujours été privilégié au sein de CERTIPAQ BIO et qui s'adapte en permanence aux nouveaux besoins. L'arrivée d'un nouvel agent peut s'accompagner de changement dans l'attribution des dossiers par contrôleur. Nous comptons sur votre compréhension quant à ces modifications dont le but est de vous apporter un service en constante amélioration. Reste à nous de mieux communiquer et de vous expliquer ces évolutions constantes. Notre maître mot est ANTICIPATION. L'anticipation dans les recrutements pour faire face à la vague bio, l'anticipation dans la réorganisation de nos services pour être la hauteur des engagements et de l'attente des opérateurs, l'anticipation dans l'équipement et le développement

de nos outils informatiques.

Par ailleurs nous travaillons avec le ministère de l'agriculture et CE BIO (section bio de la fédération des organismes de contrôle français) afin de pouvoir utiliser les déclarations parcellaires de nos opérateurs et gagner ainsi en fiabilité et en réactivité. Nous souhaitons, bien évidemment, être un acteur dans ce processus, si cela peut contribuer à l'amélioration du versement des aides aux producteurs qui se lancent dans cette démarche.

Je profite de ce nouveau bulletin pour vous informer que nous avons engagé, au sein de notre organisme certificateur, une grande réflexion afin de formaliser et prôner l'éthique qui nous anime et qui est partagé par l'ensemble de notre personnel et, sans nul doute, par vous-même. Ce sont avant tout des valeurs humaines et de services, que nous souhaitons afficher clairement. Nous ne manquerons pas de vous la communiquer au prochain numéro. Ces valeurs doivent accompagner un développement fort de la bio et de tous les acteurs de cette démarche citoyenne et responsable.

Nous nous inscrivons, dans ce contexte de très fort développement et de réécriture de la réglementation bio européenne, dans une dynamique de maintien de toute notre vigilance qui contribue à la crédibilité de nos actions et ainsi participer à garantir aux consommateurs le respect des exigences du bio et aux opérateurs un revenu légitime.

Nous sommes fier d'adhérer et de participer à l'essor de la bio et d'affirmer aux opérateurs « nous certifions vos engagements ».

# RÉGLEMENTATION



par Patrick Rosset  
Responsable  
Certification BIO

**Votre organisme certificateur vous informe des évolutions réglementaires européennes et françaises qui**

**concernent votre activité en bio. Nous vous invitons à consulter le tableau récapitulatif des changements mis à votre disposition. Vous pourrez par les filtres mis en place sélectionner les documents et les thèmes de votre choix.**

**POUR CONSULTER LE TABLEAU, C'EST ICI !**

**Vous pouvez également consulter :**



**Les textes réglementaires**

**RENDEZ-VOUS ICI**



**Les guides mis en place par CERTIPAQ BIO pour vous faciliter la lecture de la réglementation**

**RENDEZ-VOUS ICI**

## Bilan de fertilisation

Les règles de l'article 12 du RCE/834/2007 sont à mettre en œuvre avant tout recours aux produits de l'annexe I du RCE/889/2008.

**Cela nécessite de justifier l'usage de matières fertilisantes par la réalisation préalable d'un bilan de fertilisation.**

Il convient ensuite d'utiliser en priorité les matières fertilisantes issues de l'agriculture biologique et produites sur l'exploitation.

Le programme de fertilisation - annuelle ou pluriannuelle - d'une parcelle doit au moins comporter les pratiques citées aux articles 4, 5 et 12 - § 1 points a) à f) du RCE/834/2007 : cultures de légumineuses, d'engrais verts ou de plantes à enracinement profond, incorporation de matières organiques issues d'élevages biologiques, pour pouvoir faire appel aux produits

de l'annexe I.

Sont utilisables en agriculture biologique, les engrais et amendements du sol, conformes à l'annexe I du RCE 889/2008, dont la fonction, une fois appliquées au sol ou sur la plante, est de stimuler des processus naturels des plantes ou du sol, afin de faciliter ou de réguler l'absorption par celles-ci des éléments nutritifs ou d'améliorer leur résistance au stress abiotique.

## Baisse de la dose maximale de cuivre

La réglementation générale restreint l'utilisation de produits phytopharmaceutiques contenant des composés de cuivre à une dose maximale de 28 kg/ha de cuivre sur une période de sept ans (soit une

moyenne de 4 kg/ha/an). Ceci est applicable à compter du 01/01/2019.

## Utilisation d'effluent d'élevage

Sont considérés comme provenant d'élevages industriels et donc exclus d'une utilisation sur des terres biologiques au sens de l'annexe I du RCE n°889/2008, les effluents :

- ✓ d'élevages en système caillebotis ou grilles intégral
- ✓ d'élevages en cages.



## PROCEDURES DE CERTIPAQ BIO

Nous vous informons également que deux des procédures du programme de certification ont été modifiées en novembre 2018.

✓ La procédure de gestion des demandes de certification en agriculture biologique  
*Les principales modifications sont les suivantes :*

- Modification de la définition de la date d'engagement. La date d'engagement = date de signature du devis ou de la notification si le dossier est reçu par CERTIPAQ BIO dans le mois qui suit cette date. Sinon, date d'engagement = date de réception du dossier complet.
- Modification de la date de fin validité du certificat - valable jusqu'au 31/03/N+2 après le dernier contrôle physique complet.

✓ La procédure de surveillance des opérateurs en agriculture biologique  
Les modifications portent sur la gestion des dérogations. Il y a un nouveau formulaire de demande de dérogation pour utilisation de cire selon l'article 44 du RCE889/2008.

*Les procédures sont accessibles sur demande auprès de CERTIPAQ BIO.*

# CERTIPAQ BIO ET VOUS

## LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

Nous vous remercions d'avoir été nombreux à prendre le temps de répondre à notre questionnaire de satisfaction.

Vous trouverez ci-dessous les résultats...



**96%** des opérateurs sont satisfaits voire très satisfaits de leur collaboration avec CERTIPAQ BIO!



**8,6/10** c'est la note moyenne que vous nous avez attribuée pour l'ensemble de nos prestations!

### Nous avons apporté la plus grande attention à vos remarques!



#### Les points forts régulièrement cités

- ✓ La dimension humaine
- ✓ Le climat de transparence
- ✓ Les relations sereines et professionnelles
- ✓ La réactivité quand vous avez des questions
- ✓ La sensibilité des auditeurs à votre démarche



#### Les axes d'amélioration attendus

- ✓ Nous ne savons pas qui sont nos interlocuteurs...



*En plus du contrôleur qui intervient pour contrôler votre activité en Bio, vous avez, depuis 2018, UN chargé de certification qui suit votre dossier pour le suivi des manquements, la validation de vos étiquettes, l'émission de vos documents de certification ...*

*Le nom de votre chargé de certification apparaît sur tous les courriers de décision que vous recevez.*

*Pour joindre votre chargé de certification :*

*° un mail [bio@certipaq.com](mailto:bio@certipaq.com)*

*° un numéro de téléphone 02.51.05.41.32.*

*Notre assistante Fanélie DUFIEF fera suivre votre demande à votre chargé de certification.*

- ✓ Nous changeons de contrôleur...



*Nous connaissons depuis plusieurs années un développement important du nombre d'opérateurs engagés en AB.*

*Ce développement nous a permis de réduire et d'adapter les périmètres d'intervention de nos contrôleurs ce qui leur a permis de diminuer le temps passé sur la route.*

*Ces évolutions peuvent s'accompagner d'un changement de contrôleur pour votre dossier.*

*Sur la majorité des régions, nos contrôleurs sont présents depuis au moins 5 ans.*

*Nous attachons beaucoup d'importance à la stabilité de nos effectifs pour vous offrir une prestation de certification de qualité.*

## DÉVELOPPEMENT ET COMMUNICATION

# 2019 SUR LES SALONS PROFESSIONNELS

Comme chaque année, l'équipe du Pôle Développement accompagnée des contrôleurs, a un réel plaisir à rencontrer ses partenaires actuels et futurs.

**DU 23 FÉVRIER  
AU 3 MARS**

**Paris**

Salon International  
de l'Agriculture



**LE 18 JUIN**

**Paris**

Séminaire Internationale  
de l'AB



**DU 10 AU 13  
SEPTEMBRE**

**Rennes**

SPACE



**DU 02 AU 04  
OCTOBRE**

**Cournon**

Sommet de l'élevage



**LE 21 OCTOBRE**

**Paris Villepinte**

Natexpo



**DU 18 AU 19  
SEPTEMBRE**

**Valence**

Tech&Bio



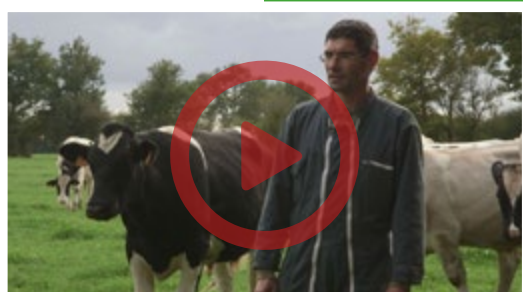
**LE 14 NOVEMBRE**

**Paris**

Assises de la Bio



## CERTIPAQ BIO EN VIDÉO...



### **CERTIPAQ BIO, SOUS LES PROJECTEURS DES CAMÉRAS DE FRANCE 3**

*Certipaq bio a été mis à l'honneur par France 3 dans le documentaire « Les Apprentis en Herbe », qui a la phase de conversion d'un Caec situé à Sainte Pazanne (44).*

Nous vous rappelons que l'équipe Développement est en mesure de réaliser des présentations ou formations sur la réglementation et le déroulement des contrôles. Nous sommes disponibles pour réaliser ces interventions sur l'ensemble du territoire français.

### **POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :**

François SOULARD  
02.51.05.14.32  
fsoulard@certipaq.com



### **MERCI DE VOTRE CONFIANCE!**

*Cinq de nos opérateurs nous ont accueilli pour présenter leur histoire, leur conviction du bio.*

*Retrouvez les vidéos dans le fil d'actualité de notre site internet :*

[www.certipaqbio.com/  
actualites/](http://www.certipaqbio.com/actualites/)



# FORMATION DE L'ÉQUIPE DE CERTIPAQ BIO



Comme chaque année, l'équipe de CERTIPAQ BIO s'est réunie pour une formation la Roche sur Yon au cours du mois de janvier.

C'était l'occasion pour la Direction de rencontrer l'ensemble des salariés et pour les Responsables de présenter notamment les Evolutions Règlementaires, les évolutions de nos outils informatiques, l'actualité Développement et surtout d'échanger sur les problématiques rencontrées sur le terrain afin de trouver des solutions adaptées.

## SITE INTERNET

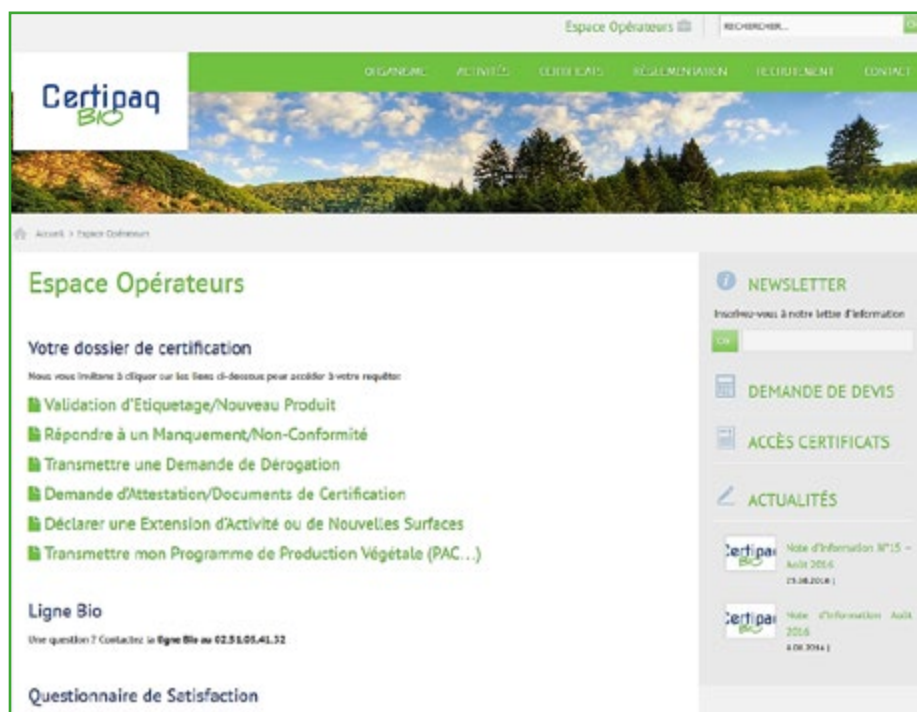
### DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE OPÉRATEUR

Nous vous rappelons que notre site internet dispose d'un espace dédié à nos opérateurs.

Cet espace vous permet notamment de :

- Répondre à un Manquement
- Faire valider vos étiquettes ou nouveaux produits
- Transmettre des demandes de Dérogation
- Compléter notre enquête de satisfaction...

**CET ESPACE ÉVOLUTIF EST DISPONIBLE ICI**



Notre site internet est régulièrement mis à jour notamment pour mettre à votre disposition la Règlementation et Guides associés, ainsi que les certificats en cours de validité.

**RENDEZ-VOUS SUR CERTIPAQ.BIO.COM**